

Mardi 14 Mars 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les Centres de santé infirmiers sauvés in extremis ?

Après vendredi 24 février 2023 au ministère de la Santé et de la Prévention, nos autres fédérations représentatives des Centres de santé infirmiers (CSI – Adhéris, ANAC, CSJ et CSB) – ont obtenu le permis que les services de santé ont refusé pour la reconnaissance des centres de santé – infirmiers (CSIS) – en tant que tels.

Nous sommes un service médical qui se situe au-delà des compétences strictement médicales. Nous sommes un service médical qui se situe à l'interface de la santé et de la prévention.

Cette victoire est une reconnaissance pour permettre aux CSI de proposer l'ensemble d'un service global de soins, prévention, soins et accompagnement continu et personnalisé de nos usagers et patients qui dépendent de nos soins, nos services médicaux et infirmiers de nos centres de santé infirmiers.

Les Centres de santé infirmiers sauvés in extremis ?

1 mars 2023

- Reçues vendredi 24 février 2023 au ministère de la Santé et de...[Voir la suite](#) [1]

Source URL:<https://csi-prieure-saint-thomas.fr/actu-adedom/les-centres-de-sante-infirmiers-sauves-extremis>

Liens

[1] <https://csi-prieure-saint-thomas.fr/actu-adedom/les-centres-de-sante-infirmiers-sauves-extremis>